

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

Mise à jour le 15/05/2020

Sources :

Site du Ministère du travail

PRA Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation

Recommandation CNRS

Recommandations Université Paris-Saclay

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Guide OPPBTP

Avis et rapport du haut conseil de santé publique

Plan de reprise d'activités

Préambule

Contexte spécifique :

La crise frappe l'ENS durant ses opérations de déménagement à Cachan et alors que les restes à faire et les levées de réserves à Gif-sur-Yvette sont encore en cours.

Au-delà d'une reprise progressive de l'activité à partir du 11 mai, dans un souci de protection des personnes (agents de l'Ecole comme prestataires), l'activité sur site doit être strictement limitée au nécessaire.

Les agents et personnels hébergés amenés à travailler à l'Ecole sont prioritairement celles et ceux inscrits d'ores et déjà au plan de continuité d'activité.

Les venues sur sites des autres agents doivent permettre de préparer un possible nouveau confinement, d'accompagner ponctuellement la préparation des déménagements et de préparer les opérations de rentrée.

**Seuls 20 % des agents pourront être présents,
au même moment dans une même zone, à Gif-sur-Yvette.**

Ce document vise à encadrer la reprise d'activités très progressive à partir du 11 mai 2020. Des révisions sont à prévoir au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire et des consignes gouvernementales.

I. Conditions et dispositif d'accès aux sites

La poursuite de l'organisation du plan de continuité d'activité est à privilégier dans un premier temps.

Les bâtiments de l'Ecole à Gif-sur-Yvette et à Cachan restent fermés.

L'objectif à partir du 11 mai est de permettre la reprise progressive de l'activité tout en limitant les déplacements de chacun et le nombre de personnes en simultanée dans une même zone.

Le travail à distance reste privilégié quand il est possible. Quand il ne l'est pas et que les agents n'ont pas de nécessité d'accéder aux sites, ils restent en autorisation spéciale d'absence.

Un recensement exhaustif et un planning (au minimum hebdomadaire) seront demandés à tous les responsables d'entités pour pouvoir établir la liste des agents autorisés à se rendre sur site (de façon permanente ou ponctuelle).

Dans les locaux, la distanciation imposera soit des horaires décalés sur la journée, soit une alternance (hebdomadaire ou quotidienne) de présence pour celles et ceux partageant un bureau.

Les horaires décalés sont aussi préconisés pour éviter les heures de pointe dans les transports comme sur la route.

Pour pouvoir garantir un nombre de limités de personnels présents simultanément sur site (limite de 20 % de présence au même moment) et pour des questions de sécurité (notamment en lien avec le travail isolé), l'accès est conditionné :

- à une autorisation préalable de la présidence après avis du responsable de laboratoires, de départements ou de services
- à un passage par l'accueil à Gif-sur-Yvette ou par la porterie à Cachan (dont les grilles resteront fermées) pour émarger à l'arrivée et au départ
- à la présentation d'une pièce d'identité ou de la carte professionnelle ENS Paris-Saclay
- à un émargement à l'arrivée et au départ du site

Les agents de l'entreprise de sécurité sous le contrôle de la DAI sont chargés de faire respecter ces consignes.

- *Les autorisations préalables :*

Pour pouvoir gérer les flux de personnes et limiter la co-présence, une autorisation **d'accès aux sites** doit être délivrée par la présidence pour toute personne souhaitant se rendre sur site

Un planning de présence par entité adressé par son responsable à covid19@ens-paris-saclay.fr permettra de traiter ces demandes de manière prévisionnelle (venue de M. ou Mme X ou Y à Cachan ou à Gif-sur-Yvette pour Z activités tels jours).

L'accès aux sites est strictement conditionné à la production de ces documents.

- *Conditions individuelles d'accès aux sites*

Pour accorder l'autorisation d'accéder aux sites, la présidence s'appuiera sur l'avis des responsables d'entités qui devront faire valoir la nécessité de service. Des éléments supplémentaires tenant à la santé (sur certificat) et à la situation personnelle de l'agent seront pris en compte.

Les tâches à privilégier sont liées à la préparation d'un éventuel confinement (récupération d'équipements ou de documents), à l'accompagnement ponctuel des opérations de déménagement ou d'installation et à la préparation des opérations de rentrée.

Bibliothèque

La bibliothèque ouvrira sur rendez-vous pour le prêt d'ouvrages. Les modalités sanitaires de ce service devront être définies par la conseillère de prévention et la responsable de la bibliothèque en lien avec les personnels. Le protocole sera transmis au CHSCT.

II. Les mesures sanitaires et de prévention

A. Gestes barrières :

- Privilégier la distanciation sociale de 2 mètres. En dessous d'une distance de 1 mètre, le port d'équipement individuel est obligatoire.
- Se laver les mains très régulièrement (toutes les 2 heures et après contact impromptu avec d'autres personnes ou port d'objets récemment manipulés par d'autres personnes)
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Proscrire les poignées de main et accolades
- Ne pas se prêter de petits matériels (fournitures...) : attribution personnelle

B. Mesures organisationnelles et d'hygiène

1. Les équipements de protection individuels mis à disposition des agents par l'Ecole :

Des équipements de protection individuelle (masque, gel hydro-alcoolique et lingettes désinfectantes) sont à retirer lors de l'arrivée à l'Ecole à l'accueil du site de Cachan et au PC sécurité.

- **Les masques :**

Dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être respectées, le port du masque doit être systématique. Pour les agents ayant dans la journée des tâches imposant un contact en deçà des limites de distanciation, 3 masques chirurgicaux par jour seront donnés.

Sous réserve des disponibilités, deux masques « grand public » seront distribués à tout agent se rendant sur site lors de sa 1^e venue. Le lavage journalier des masques « grand public » reste à la charge des agents.

Les masques « grand public » doivent être entretenus et lavés de façon journalière
Les masques doivent être ajustés et couvrir le nez et la bouche
Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté
Le sens du masque doit être respecté : le nez et la bouche ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque.
Un lavage des mains est impératif avant de mettre le masque et après l'avoir retiré
Le port du masque ne dispense pas du respect de la distanciation sociale et du lavage régulier des mains.

Le mode opératoire de la mise en place d'un masque est disponible en annexe

- **Les gants :**

Le port des gants n'est pas préconisé sauf pour les laboratoires dans le cadre des expériences usuelles, pour la bibliothèque pour le prêt des ouvrages et dans le cas où un équipement partagé ne peut pas être désinfecté. La commande de gants reste sous la responsabilité des laboratoires.

- **Solution hydro-alcoolique:**

Des stations de distribution de gel hydro-alcooliques sont disponibles à l'accueil à Gif-sur-Yvette et à la Porterie à Cachan.

Une vingtaines de stations supplémentaires seront disposées aux endroits de passage des différents bâtiments (devant les ascenseurs et accès aux escaliers, devant les cafés labs,..).

Des flacons individuels sont fournis à la reprise d'activités en présentiel des agents. Les agents seront invités à conserver les flacons vides pour qu'ils puissent être remplis à nouveau.

- **Liquide désinfectant**

Du liquide désinfectant et des lingettes seront mis à disposition des agents pour le nettoyage des postes de travail partagés (avant et après utilisation) : matériels expérimentaux, banques d'accueil, véhicules de service, équipements numériques (souris, clavier), surfaces de travail.

- **Formation**

Les agents seront formés au port des équipements grâce à des tutoriels disponibles sur l'intranet.

- **Déchets**

Des containers spécifiques seront réservés aux équipements de protection usagers.

- **Prise de température :**

La prise de température systématique par l'employeur n'est pas une mesure recommandée par les autorités sanitaires. Chacun est néanmoins invité à surveiller avec attention et plusieurs fois par jour la manifestation de symptômes COVID19.

Une procédure sur la gestion des cas éventuels sera communiquée à tous les agents

2. L'organisation et l'entretien des bâtiments

- **L'affichage :**

Les consignes générales liées au covid 19 seront affichées dans toutes les circulations de l'Ecole à Gif-sur-Yvette et sur les portes d'accès aux bâtiments à Cachan.

Dans les toilettes, un affichage rappellera l'importance et la technique d'un lavage des mains en profondeur.

En cas de besoin, un marquage guidant les flux de personnes sera apposé au sol notamment pour éviter les croisements et matérialiser la distance minimale requise entre deux personnes.

Les consignes figureront dans le livret d'accueil du bâtiment lors de sa réédition.

- **L'hygiène :**

La société de nettoyage procédera à deux nettoyages par jour en insistant sur les poignées de portes, interrupteurs, toilettes et éviers, rambarde et les poignets de fenêtres. Une procédure spécifique leur a été transmise.

Chacun devra s'assurer de la bonne circulation de l'air en ouvrant les portes et fenêtres au minimum 10 à 15 minutes, deux fois par jour.

- **Les zones communes**

Bureau partagé

Des rotations hebdomadaires ou quotidiennes doivent être organisées par les responsables d'entités pour limiter la co-présence.

Circulation

Afin de limiter autant que possible les contacts dans des espaces restreints, des sens de circulation ont été établis pour rentrer dans les bâtiments de Gif-sur-Yvette et pour circuler dans les espaces communs.

Salles de cours et de réunions :

Jusqu'à nouvel ordre, il ne peut pas y avoir de réunions en présentiel à l'Ecole.

Espaces de restauration

Dans le cadre du maintien de la fermeture des restaurants universitaires, les « café labs » resteront ouverts. Leur utilisation est toutefois strictement limitée à 3 personnes simultanément (pour accéder au réfrigérateur et utiliser l'évier et le micro-ondes) et dans le strict respect des mesures de distanciation et d'hygiène. Les utilisateurs devront désinfecter les équipements avant et après usage. Les déjeuners doivent se prendre sur le poste de travail ou à l'extérieur dans le respect des règles de distanciation.

Les personnels de l'ENS qui bénéficient d'une autorisation d'accès délivrée par la présidence pour se rendre sur site à partir du 18 mai et qui souhaitent demander le remboursement de leurs frais de repas doivent formuler leur demande auprès des services administratifs et fournir les justificatifs correspondants.

Parking et navettes

Le parking de Gif-sur-Yvette sera ouvert. Une notice spécifique sera adressée aux utilisateurs du parking (places de stationnement, accès, sens de circulation).

Les navettes d'accès à l'Ecole reprennent leur activité avec des mesures spécifiques de distanciation dès le 18 mai.

Jardin et balcons extérieurs

Les consignes de distanciation sociale se maintiennent en extérieur.

Locaux d'impression et de stockages :

L'accès est strictement limité à une personne à la fois avec désinfection obligatoire avant et après utilisation (panneau de contrôle et poignées notamment).

Ascenseurs :

L'accès aux ascenseurs ne sera possible que pour une seule personne à la fois.

Annexe : Comment se laver les mains, Comment mettre et enlever un masque

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



-  Frottez-vous les mains, paume contre paume
-  Lavez le dos des mains
-  Lavez entre les doigts
-  Frottez le dessus des doigts
-  Lavez les pouces
-  Lavez aussi le bout des doigts et les ongles
-  Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
(INFORMATION IN FRENCH)

 **0 800 130 000**
(toll-free)

Comment bien utiliser un masque ?



- Avant de mettre le masque, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.



- Attrapez votre masque par les élastiques et placez-le sur votre visage.



- Dépliez-le de manière à ce que le nez et le menton soient bien couverts.



- Une fois que vous l'avez positionné, vous ne devez plus du tout le toucher.



- Lavez-vous ou désinfectez-vous de nouveau les mains avant de l'enlever.

**Le numéro vert d'informations
sur le coronavirus :**

0 800 130 000

(appel gratuit)

ou

gouvernement.fr/info-coronavirus

Annexe : Liste des personnels à risque

Les personnes dont l'état de santé présente un risque de développer une forme sévère du Covid-19 sont celles souffrant de :

- Maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique)
 - Insuffisances respiratoires chroniques
 - Mucoviscidose
 - Insuffisances cardiaques toutes causes
 - Maladies des coronaires
 - Antécédents d'accident vasculaire cérébral
 - Hypertension artérielle
 - Insuffisance rénale chronique dialysée
 - Diabète de type 1 insulino-dépendant et diabète de type 2
- Sont également concernées :
- Les femmes enceintes
 - Les personnes avec une immunodépression : pathologies cancéreuses et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques, maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur, personnes infectées par le VIH
 - Les personnes souffrant de maladie hépatique chronique avec cirrhose
 - Obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40

Annexe : Nettoyage des véhicules

Il est préconisé après chaque utilisation de :

- Nettoyer les surfaces de contact (volant, levier de vitesse, frein à main...) et les objets touchés (clé, téléphone...) à l'aide des lingettes désinfectantes
- Se désinfecter les mains à l'aide du gel hydro-alcoolique
- Utiliser une lingette pour fermer la portière et la verrouiller
- Si les conditions le permettent, laisser entre-ouvertes les fenêtres du véhicule
- Si possible se laver également les mains avec de l'eau et du savon

Annexe: Identification et suivi des malades covid-19

Chacun doit rester vigilant sur ses propres signes et symptômes de COVID19.

Les personnels à risque dont la présence sur site est sollicitée par leur responsable d'entité et qui ne peuvent se rendre sur site pour raisons médicales doivent transmettre un certificat médical à la DRH (cf. annexe liste des personnes à risque)

Il est rappelé que les agents présentant des symptômes du covid-19 (fièvres, toux, perte du goût et de l'odorat, ...) doivent rester chez eux et prévenir leur responsable hiérarchique qui transmettra l'information à l'établissement via l'adresse générique covid19@ens-paris-saclay.fr

Depuis le 4 mai 2020, le médecin de prévention de l'Ecole assure des vacations à raison de 2h par semaine pour les personnels et les étudiants.

Il peut être contacté par mail, pour les demandes standards (visites) à l'adresse suivante : Yann.legoff41@gmail.com

En cas de symptômes du covid-19, le consulter au **06 15 14 83 27**

Le service de médecine de prévention pourra être sollicité par les acteurs du « contact-tracing » pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable »).

Si un agent présentant des signes se trouve sur l'un des sites de l'école

Il sera demandé à l'agent malade de rentrer à son domicile dans la mesure du possible et après avoir prévenu le médecin de prévention et sa hiérarchie, en appliquant les mesures barrières de façon stricte. Il devra respecter les consignes aux malades, qui sont données sur le site du Gouvernement et appeler son médecin traitant. Les agents malades présentant des signes graves (forte fièvre et / ou gêne respiratoire importante), et uniquement ceux-là, doivent joindre le 15.

Il sera demandé à l'ensemble des agents ayant été en contact étroit et prolongé avec l'agent porteur de rester strictement confiné à leur domicile en quatorzaine en appliquant des mesures barrières strictes :

- surveiller sa température 2 fois par jour ;
- surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires) ;
- respecter les mesures habituelles d'hygiène, notamment se laver fréquemment les mains avec du savon ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique ;
- dans la vie quotidienne, adopter des mesures de distanciation sociale : saluer sans contact, éviter les contacts proches (réunions, ateliers avec les enfants, etc.) ;
- dans la vie quotidienne, éviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) ;
- éviter toute sortie.

Dans le cas où, la personne ne serait pas en mesure de rentrer chez elle

- **Isoler la personne**
- **Prendre contact avec le médecin de prévention ou à défaut son médecin traitant**
- **Contacter le Samu (15) en cas de symptômes graves**
- L'inviter à respirer à travers un linge ou un mouchoir.
- Lui faire porter un masque du type chirurgical.
- Éviter tout contact étroit.
- Éloigner les autres personnes présentes.
- Lister les personnes qui l'ont côtoyé de façon rapprochée et prolongée (+ 15 min) depuis l'apparition des symptômes et dans les 24 heures qui précèdent.

Neutraliser les zones de présence de la personne potentiellement infectée en attendant les résultats des tests:

- Condamner la pièce d'isolement
- Condamner à titre de précaution les locaux non techniques (salle de pause, toilettes...).

En fonction du résultat des tests, procéder au nettoyage standard ou à la désinfection des zones

Ne pratiquer de gestes de premiers secours que pour les urgences vitales. Dans ce cas, la personne portant assistance doit porter un masque et des gants

- En cas d'arrêt cardiaque, ne pratiquer que le massage cardiaque

La personne qui a porté assistance se déséquipe de la façon suivante :

- Se munir d'un sac.
- Retirer les gants
- Se laver les mains
- Retirer le masque.
- Les mettre dans un sac plastique et le fermer.
- Abandonner le tout sur place jusqu'à la désinfection.
- Se laver les mains ou les frictionner avec une solution hydroalcoolique.